

Le 18 juillet 2011

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE PARIS**

Service des APPELS
14 Quai des Orfevres
75059 PARIS RP - SP

N° d'affaire : 1115823054
N° d'appel : 5223

ACTE D'APPEL

Le 18 juillet 2011 à 15 H 33, au greffe du tribunal de grande instance et devant nous, Elsy MULLER, adjoint administratif, faisant fonction de Greffier, a comparu :

Maître Danielle BOCQUENTIN-ALAGUILLAUME, avocat au Barreau de Paris, 215 bis boulevard Saint Germain PARIS 7EME 75007, laquelle au nom de :

L' Association DEFENSE DES CITOYEN représentée par son président M. KARSENTI CLAUDE, PARTIE CIVILE, qui déclare être domicilié 3 allée de la Puisaye, ANTONY.

Lequel a déclaré interjeter appel à l'encontre de l'Ordonnance fixant une consignation de partie civile, rendue le 06 juillet 2011 dans une procédure contre

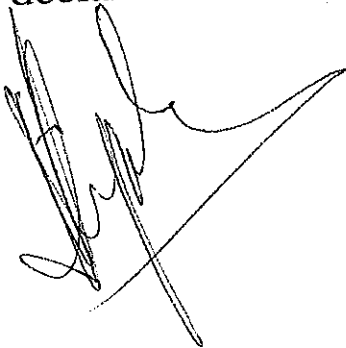
X

pour FAUX ET USAGE DE FAUX...

par Mme ZIMMERMANN, Juge d'instruction

Dont acte que la comparante a signé avec nous, greffier, après lecture.

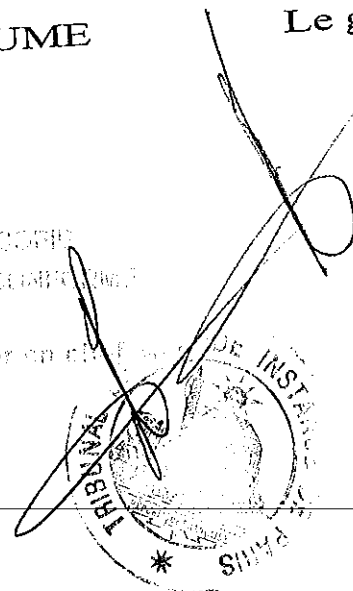
Danielle BOCQUENTIN-ALAGUILLAUME
La déclarante



Le greffier

POUR COPIE
CERTIFIÉE VÉRIFIÉE

Le Greffier en chef



Le 18 juillet 2011

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE PARIS**

Service des APPELS
14 Quai des Orfèvres
75059 PARIS RP - SP

N° d'affaire : 1115823054
N° d'appel : 5225

ACTE D'APPEL

Le 18 juillet 2011 à 15 H 36, au greffe du tribunal de grande instance et devant nous, Elsy MULLER, adjoint administratif, faisant fonction de Greffier, a comparu :

Maître Danielle BOCQUENTIN-ALAGUILLAUME, avocat au Barreau de Paris, 215 bis boulevard Saint Germain PARIS 7EME 75007, laquelle au nom de :

Monsieur Jacques MENDEZ, PARTIE CIVILE, qui déclare être domicilié 17 rue de Soubrany, RIOM CEDEX, 63201.

Lequel a déclaré interjeter appel à l'encontre de l'Ordonnance fixant une consignation de partie civile, rendue le 06 juillet 2011 dans une procédure contre

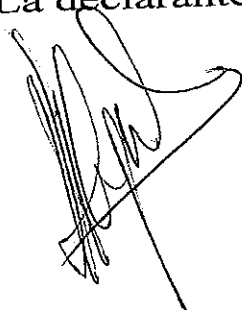
X

pour FAUX ET USAGE DE FAUX...

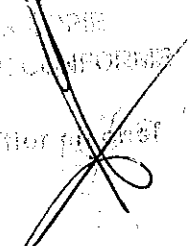
par Mme ZIMMERMANN, Juge d'instruction

Dont acte que la comparante a signé avec nous, greffier, après lecture.

Danielle BOCQUENTIN-ALAGUILLAUME
La déclarante



BOCQUENTIN ALAGUILLAUME
Elsy MULLER
Le Greffier



Le greffier



Le 18 juillet 2011

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE PARIS**

Service des APPELS
14 Quai des Orfèvres
75059 PARIS RP - SP

N° d'affaire : 1115823054
N° d'appel : 5224

ACTE D'APPEL

Le 18 juillet 2011 à 15 H 35, au greffe du tribunal de grande instance et devant nous, Elsy MULLER, adjoint administratif, faisant fonction de Greffier, a comparu :

Maître Danielle BOCQUENTIN-ALAGUILLAUME, avocat au Barreau de Paris, 215 bis boulevard Saint Germain PARIS 7EME 75007, laquelle au nom de :

Monsieur Philippe ABITBOL, PARTIE CIVILE, qui déclare être domicilié 54 avenue de Soissons, CHATEAU THIERRY, 02400.

Lequel a déclaré interjeter appel à l'encontre de l'Ordonnance fixant une consignation de partie civile, rendue le 06 juillet 2011 dans une procédure contre

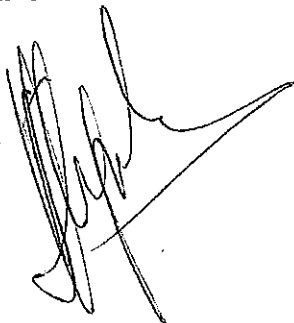
X

pour FAUX ET USAGE DE FAUX...

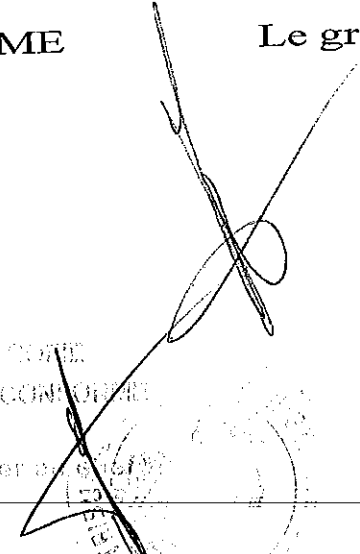
par Mme ZIMMERMANN, Juge d'instruction

Dont acte que la comparante a signé avec nous, greffier, après lecture.

Danielle BOCQUENTIN-ALAGUILLAUME
La déclarante

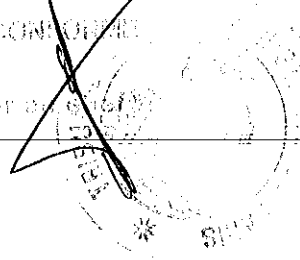


Le greffier



POUR COPIE
DESTINÉE COMPTABLE

Le greffier a :



ORDONNANCE FIXANT UNE CONSIGNATION DE PARTIE CIVILE

CABINET DE SYLVIA ZIMMERMANN DOYEN
DES JUGES D'INSTRUCTION

N° Instruction : . 20/11/470 .
N° du Parquet : P . 11.158.2305/4

SZ/ls

Nous, Sylvia ZIMMERMANN, Doyen des Juges d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de PARIS,

Vu la plainte déposée le 07 Juin 2011 par
Ass. DEFENSE DES CITOYEN représentée par **M. KARSENTI CLAUDE**
adresse déclarée :
3 Allée de la Puisaye 92160 ANTONY

M. ABITBOL Philippe
adresse déclarée : 54 Avenue de Soissons - 02400 CHATEAU THIERRY

M. MENDEZ Jacques
adresse déclarée : 17 Rue de Soubrany-63201 RIOM

portée contre : X

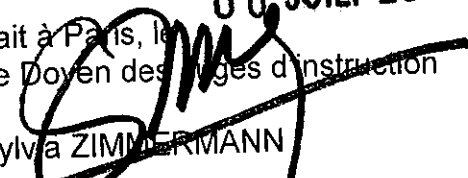
des chefs de : **Crime de faux , faux et usage de faux**

Vu les articles 88 et 177-2 du Code de procédure pénale ;

Attendu que la consignation garantit le paiement de l'amende civile ;

Fixons aux sommes de :
Ass. DEFENSE DES CITOYEN représentée par **M. KARSENTI CLAUDE** : **8000 Euros**
M. ABITBOL Philippe : **3000 Euros**
M. MENDEZ Jacques : **3000 Euros**

les montants de la consignation initiale. Sous peine d'irrecevabilité de la plainte, il appartiendra aux plaignants de verser ce montant au plus tard le **20 Septembre 2011**, en se présentant au **service de la Régie (4 bld du Palais -75001 PARIS escalier D, Entresol 1) du lundi au vendredi de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures**, par chèque à l'ordre du régisseur du TGI de Paris ou en espèces.

Fait à Paris, le **06 JUL. 2011**
Le Doyen des Juges d'Instruction

Sylvia ZIMMERMANN

**IL EST PRÉCISE QU'AUCUN RÉGLEMENT NE SERA ACCEPTÉ
EN DEHORS DES HORAIRES INDIQUÉS CI-DESSUS.**

Copie de la présente ordonnance a été adressée par LR aux partie civile , le

Le Greffier

08 JUL. 2011

Avis : Appel de la présente peut-être interjeté dans un délai de 10 jours.